



*Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.*

Versailles, le 3 juillet 2017

Monsieur Alain GARNIER
Commissaire Enquêteur
Mairie de Saint Lambert des Bois
13 Rue de la Mairie
78470 Saint-Lambert

Lettre recommandée/AR et envoi par courriel : ajg.garnier@gmail.com

Objet : Contribution d'Yvelines Environnement au dossier d'enquête publique pour le **zonage d'assainissement du village de Saint-Lambert-des-Bois.**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous devons malheureusement rappeler, en préambule, que le document que nous vous avons adressé le 20 juin dans le cadre de l'enquête publique se terminant le 22 juin, n'apparaît pas dans les contributions mises en ligne, aussi vous voudrez bien trouver ci-dessous l'avis d'Yvelines Environnement.

Nous considérons que le zonage d'assainissement doit être en relation avec le projet d'urbanisation de la commune. Or, celui-ci est présenté avant que le PLU soit finalisé puisqu'il est actuellement en cours de révision. Cette pirouette masque certainement des projets de densification (division de terrains qui rendront l'assainissement individuel plus difficile).

Cette politique d'assainissement collectif du bourg ne pourra qu'apporter une déstabilisation de l'éco système de cette vallée et une pollution supplémentaire de la rivière Le Rhodon, déjà très polluée, depuis sa source par la station du Mesnil-Saint-Denis et de la Verrière (Source : analyses de la qualité physico-chimique 2014-2015 par ECO Environnement Conseil pour le PNR), avec des effets négatifs pour les riverains de cette station d'épuration trop près des habitations et des villages en aval.

Nous ne comprenons pas l'intérêt d'un tel projet en raison de son coût onéreux pour le bourg de ce village, alors que la solution économique assainissement individuel est adaptée pour la mise aux normes des habitations du village.

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax. : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016
Code APE : 9104Z



Le risque que nous entrevoyons, du fait d'un tel aménagement de réseaux d'assainissement collecteur dans les rues du village, sera de faciliter le développement de projets immobiliers par des promoteurs, ce qui va à l'encontre de la pérennité de la vallée du Rhodon, classée espace naturel protégé, de son village à caractère rural et champêtre, qui est celui que les habitants de la vallée aiment parcourir et en font tout son attrait.

Dans cette Vallée, seul Milon la Chapelle aura su maintenir son aspect authentique par une politique communale responsable de préservation de son environnement.

Nous confirmons que le zonage d'assainissement aurait dû être soumis à enquête en même temps que le PLU pour être cohérent avec les perspectives de développement communal.

À ce stade la construction d'une station pour 700 Équivalent-Habitants n'est pas nécessaire, malgré cette justification que l'on nous donne en raison du centre de séminaires Port-Royal existant, pouvant accueillir au maximum 250 personnes en séminaire jour (55 places en hôtellerie, 130 couverts en restauration), et se situant sur le plateau boisé à plus de 700 m du projet de station du bourg de 200 habitants en fond de vallée.

Ne serait-il pas plus cohérent et plus économique de la part de cette entité de rénover son installation que de descendre un réseau dans le bourg ?

À moins que sous couvert de la capacité d'accueil du centre de séminaires, la commune se réserve un potentiel pour une urbanisation future conséquente.

Ce projet aberrant se fait au détriment de l'intérêt général, et des habitants mal informés de cette commune, qui ont établi leurs habitations dans le cadre d'un village rural et non dans celui d'une commune d'une ville nouvelle.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de toute notre considération.

La Présidente,

Christine Françoise JEANNERET

PJ pour information : votre courriel du 28.06.17

Le 28.06.17

J'étais à SAINT LAMBERT DES BOIS cet après-midi pour remettre au Maire mon Procès-Verbal de synthèse des observations, document qui doit être remis dans les 8 jours suivant la fermeture de l'enquête.

En arrivant sur le parking, j'ai lu mes mails et ai découvert celui de Joseph ABIAD me faisant part de votre mail.

J'avais eu la veille votre dernier mail par l'accueil. De même j'avais eu l'observation de Mr Charon qui est d'ailleurs mentionnée dans mon PV de synthèse. Mais c'est tout.

Aussi, fort de ces informations, j'ai fait part au Maire qu'il manquait des observations sur les registre notamment la votre, et celles de Mmes GIOBELLINA , ROZAY et SCHULZ. Et qu'il convenait de les retrouver.

Je connais les difficultés de la mairie notamment la retranscription des mails sur le registre dématérialisé fait par un élu.

Mais ce travail doit être fait

J'ai donc pris la décision de ne pas faire signer au maire le PV de synthèse et ai repris RV pour la semaine prochaine, le temps de régulariser cette situation.

Par ailleurs, afin de ne pas me mettre en difficulté par rapport au délai de 8 jours, je vais faire un Compte-Rendu de ce RV et indiqué ce qui s'est passé et la nouvelle date pour la remise du PV de synthèse.

J'appellerai la mairie demain matin pour en savoir plus mais comptez sur moi pour faire avancer les choses rapidement.

Alain Garnier.

Le Commissaire enquêteur.